

gouvernements doivent aider les gens à revenus modiques à obtenir de l'assurance et doivent subventionner les vieillards, dont les dépenses sont deux fois plus fortes que la moyenne et dont les frais continuent d'augmenter avec les années. Nous devons établir un régime souple, pouvant s'adapter aux exigences de demain. Voilà pourquoi j'appuie l'amendement proposé par le député de Simcoe-Est (M. Rynard), car il pourvoira immédiatement aux besoins des indigents de ma province, considération que je voudrais soumettre à la réflexion de l'honorable ministre de la Nouvelle-Écosse.

Je vous remercie.

**M. J. P. Nowlan (Digby-Annapolis-Kings):** Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de participer au débat. Avant d'aller plus loin, j'aimerais dire que je suis loin d'être d'accord quand des vis-à-vis ou bien des journalistes accusent quiconque participe au débat de le prolonger, d'empêcher l'adoption du projet de loi ou de faire de l'obstruction systématique.

Adopter le bill, c'est inscrire dans nos recueils de lois une mesure de sécurité sociale qui peut être appelée à durer jusqu'à la fin des temps. Je souffre mal ceux qui nous reprochent de prendre part à ce débat pourtant si important. Je souhaite seulement que mes vis-à-vis, dont le député de Peterborough (M. Faulkner), y participent comme les députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont fait.

Comme j'ai mentionné le député de Peterborough, et avant qu'il pose la question de privilège, je m'empresse de me dire d'accord avec lui. Je sais ce qu'ils pensent, lui et les jeunes Turcs qui se sont réunis à Peterborough. Des membres de mon parti sont portés à me prendre moi-même pour un jeune Turc. Mais où sont ce soir tous les jeunes Turcs qui se préoccupent de cette importante mesure législative? Il me semble que tous les députés devraient s'y intéresser et exprimer leurs vues. J'espère que le député de Peterborough nous donnera son opinion. J'espère aussi que d'autres vis-à-vis participeront au débat aussi activement que les membres de notre parti et du parti à ma gauche.

Je viens de la province où se trouve l'université Dalhousie, foyer de la médecine dans les Maritimes. Je n'ai pas à m'excuser de parler de ce bill qui a trait aux services médicaux. Qu'on me permette de signaler que la semaine dernière un camarade de promotion de l'ancien député de Digby-Annapolis-Kings a mérité un prix Nobel de médecine. J'aimerais posséder les connaissances, la conviction et la sincérité qui nous crèveraient les yeux si cet homme avait le privilège de parler de questions médicales à la Chambre.

Il va sans dire qu'il s'agit du docteur Charles Huggins, de Chicago, qui a obtenu son diplôme à Acadia en 1920.

Je suis convaincu que les Canadiens de l'Est de même que tous les autres s'intéressent vraiment à ce projet de loi. Nous appuyons le principe de fournir des services médicaux à tous les Canadiens sans exception. Je suis certain que le député de Peterborough a quelque chose à dire. Vu ce qu'il a déclaré dans l'intimité à certaines réunions une certaine fin de semaine, je reprends mon siège afin qu'il puisse prendre la parole.

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, je voudrais...

**M. l'Orateur suppléant:** Qu'on me permette de rappeler au député que, pour prendre la parole, il faut le faire de sa place.

**M. Nowlan:** Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de renoncer à l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole, mais simplement de permettre au député de Peterborough de poser la question de privilège.

**M. l'Orateur suppléant:** Sauf erreur, l'honorable député est de retour à sa place.

**M. Faulkner:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser ce qui sera accepté, j'espère, comme la question de privilège. C'est que je tiens à protester contre les observations du député...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Il semble que le député ait l'intention d'amorcer une controverse avec son honorable ami d'en face. Une telle discussion n'est pas une question de privilège.

**M. Faulkner:** On a prétendu que j'étais entré à la Chambre afin de...

**M. MacInnis:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. La Chambre est déjà saisie de la question de privilège. Je vais d'abord entendre cette question, après quoi j'écouterai le rappel au Règlement de l'honorable représentant.

**M. MacInnis:** Au contraire, ce que le député a à dire ne motive pas la question de privilège. Il a dit lui-même qu'il ne se levait pas pour poser la question de privilège, je l'ai entendu de ce côté-ci de la Chambre et je suis persuadé que la présidence l'a entendu aussi. A moins que le député ne pose la question de privilège, la présidence devrait le remettre à sa place, maintenant qu'il sait où elle se trouve.